« L'OR DE VOS MAINS »
06 34 43 39 47
lordevosmains@hotmail.com
www.lordevosmains.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

« L'OR DE VOS MAINS »

Mise à jour le 18/10/2026

Désignation :

La société « L'OR DE VOS MAINS » désigne un organisme de formation, dont le siège social est situé à Biscarrosse (Landes).
L'OR DE VOS MAINS » met en place et dispense des formations en massage bien-être à domicile, sur le lieu de travail de ses stagiaires, ou dans des salles de formation, dans la commune de Biscarrosse ou dans un périmètre situé à environ 1h de route autour de Biscarrosse.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :
- « Client » Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société « L'OR DE VOS MAINS ».
- « Stagiaire » : la personne physique qui participe à une formation.
- « OPCO » : Les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

1- Objet et champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société « L'OR DE VOS MAINS » pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes conditions générales de vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

2- Devis et attestation :

Pour chaque formation, la société « L'OR DE VOS MAINS » s'engage à fournir un devis sur demande du client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé, et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » du devis ou du bulletin d'inscription.

Le cas échéant, une convention particulière peut être établie entre la société « L'OR DE VOS MAINS », l'OPCO ou le client.

Systématiquement, une attestation de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement seront fournies au client.

3- Condition d'inscription et d'admission :

Avant toute inscription à une formation, il convient de procéder à un **entretien téléphonique** en contactant « L'OR DE VOS MAINS » au téléphone, au 06 34 43 39 47 ; Afin de discuter ensemble de :

- **VOTRE PARCOURS,**
- **VOS PROJETS, VOS MOTIVATIONS,**
- **DE CIBLER VOS BESOINS ET VOS ATTENTES.**

AFIN DE RÉPONDRE À NOTRE QUESTIONNAIRE DE PRÉ-FORMATION

A l'issu de cet entretien téléphonique, **un devis, une convention de formation** ou **contrat de formation** vous sera envoyée par mail, et sera à nous retourner dûment remplie et signée afin de finaliser votre inscription.
(Ce dossier d'inscription est non-contractuel, c'est-à-dire qu'il ne fait pas office de convention de formation.)

Á la réception de votre dossier d'inscription,
Cette convention précisera l'intitulé de la formation choisie, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation, ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.
Tout contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.
La réception de ce contrat vaut une inscription définitive.
Seule la signature de la convention de formation acte et finalise votre inscription à une session de formation !

4- Délai de rétractation :

Selon l'article L.6353-5 du code du travail, à compter de la date de signature du présent contrat de formation (convention), le stagiaire **dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter**. Il en informe « L'OR DE VOS MAINS » par mail à l'adresse lordevosmains@hotmail.com ou par lettre recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : 104 chemin de mayotte, 40600 Biscarrosse.
Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

5 - Annulation ou demande de report de la formation à la demande du stagiaire :

Toute annulation ou demande de report de stage à la demande du stagiaire doit être notifié le plus rapidement possible au centre de formation, par téléphone au 06 34 43 39 47 ou par E-mail : lordevosmains@hotmail.com

En cas d'annulation volontaire de la part du stagiaire :

- **Au plus tard, à 15 jours avant le début de formation, les arrhes seront intégralement remboursés.**

- **Entre le 14ème jour précédant le début de formation et le 1er jour de formation, le centre de formation conserve les arrhes versés.**

Toute formation entamée est due dans son intégralité. Aucun remboursement ne saurait être accordé en cas d'absence volontaire du stagiaire.

6- Interruption de stage :

- En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les heures de formation effectuées et non effectués sont dues à l'organisme de formation.

- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié, selon les modalités financières suivantes : En application de l'article L.6353-7 du code du travail, il est rappelé qu'en cas de force majeure dûment reconnue, chacune des parties peut mettre fin au stage de manière anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

- En cas de cessation anticipée de la formation par le centre de formation « L'OR DE VOS MAINS » pour quelque motif, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues.

7- Absence, retard :

Le stagiaire est tenu de respecter les horaires de stage.
En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le formateur ou l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi…) de cet évènement.

Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles sous réserve de l'accord de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation.

8- Programme des formations :

Tous les programmes de formation sont consultables sur le site lordevosmains.fr, ils sont conformes au référentiel des formations certifiantes dispensées par « L'OR DE VOS MAINS ». Leurs contenus sont mis à jour régulièrement en tenant compte des spécificités de chaque formation.

9- Prix et modalités de paiement :

Les prix des formations sont indiquées en euros TTC, « L'OR DE VOS MAINS » n'étant pas assujetti à la TVA. (TVA non applicable, Art.L.223-3 du CIBS)

Pour les financements personnels, le bénéficiaire s'engage à verser la somme due selon les modalités de paiement suivantes :

• Après le délai légal de rétractation (mentionné à l'article 4 du présent contrat), le stagiaire effectue **un acompte d'un montant de 30% de la somme globale de la formation**, par virement bancaire (RIB sur demande) Cet acompte fait office de réservation.

• Le solde du montant de la formation est à verser en une ou plusieurs échéances, **au plus tard le 1er jour de la formation.** (Soit par chèque, soit par virement bancaire, en espèces).

• Des facilités de paiement peuvent être accordées si nécessaire.

Le paiement sera dû (clôturé) à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Dans le cadre de la mise en place d'un échéancier (pour des paiements en plusieurs mensualités) :

Article 1 – Objet : l'échéancier fixe les modalités financières de la formation.

Article 2 – Modalités de paiement :
Les paiements s'effectuent par chèque. Le premier jour de la formation, le stagiaire remet à la formatrice, en main propre, l'ensemble des chèques correspondant aux mensualités. Chaque chèque sera encaissé à la date d'échéance prévue, fixée au 5 de chaque mois.

Article 3 – Ponctualité des règlements :
Le respect strict des dates de paiement constitue une condition essentielle du présent échéancier. Toute mensualité non réglée à la date prévue sera considérée comme un retard de paiement. En cas de manquement, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre la formation jusqu'à régularisation complète de la situation.

À défaut de régularisation du paiement dans un délai d'un mois suivant la date d'échéance, l'organisme de formation pourra engager une procédure de recouvrement, y compris judiciaire, après en avoir informé le bénéficiaire.

Article 4 – Résiliation : en cas d'abandon ou de force majeure dûment justifiée, le règlement sera effectué au prorata des heures réalisées.

Le paiement sera dû (clôturé) à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

10- Prise en charge par un financement extérieur :

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.
L'inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation de prise en charge par l'OPCO.

Si « L'OR DE VOS MAINS » n'a pas reçu l'accord de prise en charge au 1er jour de formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

11- Lieu et horaires :

● POUR LES FORMATIONS Á DOMICILE OU DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT DE BIEN-ÊTRE :

- EN INDIVIDUEL

▪ Les formations se déroulent à domicile chez le stagiaire, dans un périmètre situé à 1h de route maximum de Biscarrosse.
▪ L'espace fourni par le stagiaire pour le bon déroulement de la formation, doit répondre aux critères suivants : Espace propre et chauffé, disposant d'une surface suffisante pour y placer une table de massage (Cf : Espace requis pour un massage, document envoyé par mail).
▪ Les dates de formation s'organiseront en accord entre le stagiaire et la formatrice.
▪ L'amplitude horaire est de 9h00 à 18h00 ou de 8h00 à 17h00 (avec 1h de pause du temps de midi)
Cependant, des adaptations sont possibles en fonction des contraintes personnelles du stagiaire et de la disponibilité de la formatrice.

- EN COLLECTIF (Formation de plusieurs membres d'une équipe sur un massage)

▪ La formation se déroule dans un lieu choisi par le client (votre SPA, votre institut, votre établissement de bien-être…) dans un périmètre situé à 1h de route maximum de Biscarrosse.
Ou la formation se déroule dans une salle de formation mis à disposition par « L'or de vos mains » à Biscarrosse.
Les dates de formation s'organiseront en accord entre le client (responsable du SPA/institut) et la formatrice.
▪ L'amplitude horaire est de 9h00 à 18h00, ou de 8h00 à 17h00 (avec 1h de pause du temps de midi)
Cependant, des adaptations sont possibles en fonction des contraintes du client et de la disponibilité de la formatrice.

● POUR LES FORMATIONS COLLECTIVES ORGANISÉES MENSUELLEMENT PAR L'OR DE VOS MAINS :

▪ La formation se déroulera dans un des lieux de formation mis à disposition par « L'OR DE VOS MAINS » :
- « LA PAUSE » - Espace pluridisciplinaire – Studio yoga, 390 Avenue du 14 juillet, 40600 Biscarrosse
- « RITUEL BEAUTÉ » - SPA urbain et institut – 115 Avenue Alphonse Daudet, 40600 Biscarrosse
▪ Les dates de formation seront imposées aux stagiaires et visibles via le site internet : www.lordevosmains.com
▪ L'amplitude horaire sera de 9h00 à 18h00. (avec 1h de pause du temps de midi).

Dans le cadre de l'organisation des formations collectives mensuelles « L'OR DE VOS MAINS » se réserve le droit de modifier la date, le lieu où les horaires de la formation pour des raisons d'organisations, sanitaires ou logistiques. Le stagiaire sera averti par téléphone ou par email en cas de modifications.
(Attention, « L'OR DE VOS MAINS » ne prendra pas en charge les dépenses liées à toutes modifications concernant la session de formation.)

Les adresses et les horaires de la formation seront stipulés sur la convocation (en accord avec « L'OR DE VOS MAINS », le stagiaire et/ou l'organisme de financement)

12- Propriété intellectuelle et droit d'auteur :

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, et les contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par l'Organisme de Formation « L'OR DE VOS MAINS » dans le cadre de l'action de formation sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur.

Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tout acte de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de l'Organisme de Formation sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

13 – Droit à l'image :

Dans le cadre de sa communication et démarche publicitaire, « L'OR DE VOS MAINS » proposera au stagiaire d'être pris en photo avec son certificat de fin de formation, lors de l'évaluation finale.
Pour se faire, « L'OR DE VOS MAINS » en fera la demande orale et écrite via une « autorisation de droit à l'image » à remplir par le stagiaire consentant. L'utilisation de l'image sera à titre gracieux, sur tout support, pour une durée de 99 ans.

14 - Protection des Données – RGPD :

Le site internet de « L'OR DE VOS MAINS » est avant tout une vitrine pour présenter l'ensemble des formations proposées par « L'OR DE VOS MAINS ». Le Visiteur a la possibilité de remplir un formulaire pour les demandes d'informations, les inscriptions en ligne.

Les données collectées sont :

• Pour ce qui est du formulaire d'inscription : nom, prénom, adresse postale, adresse mail, profession, numéro de téléphone

Pour les demandes d'information sur le formulaire d'inscription, les données sont enregistrées dans le fichier client de « L'OR DE VOS MAINS », mais sont supprimées après un délai d'un an si aucune suite n'est donnée et sur simple demande adressée par mail à l'adresse : lordevosmains@hotmail.com

Toutes les données collectées via le site internet de « L'OR DE VOSMAINS » ne sont à destination que de la société « L'OR DE VOS MAINS » dans le cadre de ses activités.

15- Réclamations – litiges – Loi applicable et attribution de compétence :

Pour toute réclamation, vous pouvez écrire à l'adresse mail de « L'OR DE VOS MAINS » : l'ordevosmains@hotmail.com, indiquée en tête des présentes CGV. Tous les litiges en application des présentes CGV et qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre « L'OR DE VOS MAINS » et le client seront soumis au Tribunal de Bordeaux qui sera seul compétent pour régler le litige, dans les conditions de droit commun. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, en cas de différend concernant un cursus ou une session de formation et sans accord des Partis, le Client fera une réclamation en ligne sur le site : https://sasmediationsolution-conso.fr/processus-mediation/saisir-le-mediateur